



Prestone



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Urgence Crevaison

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Urgence Crevaison
Numéro du produit	TW1, TW2, TW3, 72051040001, HT4YB, HT4YC, HT4YD, HREP0023A, HREP0022A, HREP0024A, HREP0025A, HREP0026A, HREP0027A, HREP0028A, HREP0033A, HREP0048A, HREP0066A, HRE0067A, HREP0053A, HREP0054A, HREP0055A, 72051020000, 79051382928, 79051382929, 79051392928, 79051392929, 79051372928, 79051372929, HT5SFKY6, HT2Y, HT2YRU, HT3SFKY, 72051020001, HT5YRU, HT3Y, HT2YPL, HT5YPL, 72051400001, HT2YA, HT3YA, HT4Y, HT4YA, 71051100002, 72051020012, 62051010001, 53012010001, 53012020001, 72081191125, 5010218214521, 3256640015776, 5010218214552, 5010218214514, 3256640015813, 72051030001, HREP0403A, HREP0404A, HREP0601A, HT2, HREP0304A, 72051041012, HREP0504A, HREP0406A, HREP0402A, HREP0502A, 72051030012, HREP0503A, HREP0402B, HREO0502B, HREP0018A, 72051030022, 72051030089, 72051040012, 72051400054, HREP0072A, HREP0075A
UFI	UFI: 6GN5-E0FQ-T002-GE7G
Indications sur l'enregistrement REACH	Ceci est un MÉLANGE : aucune information d'enregistrement n'est contenue dans ce document. Les bois sont classés dans la catégorie utilisateurs en aval.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Produit d'entretien automobile.
---------------------------------	---------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Holt Lloyd Services 52 Rue des 40 Mines, 60000 – Allonne, France Phone: +33 (0)3 64 99 00 32 info@holtsauto.com
Personne à contacter	Contact email address: info@holtsauto.com
Fabricant	A Holts Car Care Product Holt Lloyd International Ltd Barton Dock Road Stretford Manchester M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854 www.holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	UK - 00 44 (0) 161 866 4800 Office hrs = 0900 - 1700 hrs
---------------------------------	--

Urgence Crevaison

Numéro d'appel d'urgence national	+43 1 31304 5620; chemikalien@umweltbundesamt.at (Austria) +32022649636; info@poisoncentre.be (Belgium) +359 2 9154 409; poison_centre@mail.orbitel.bg (Bulgaria) +38514686910; toksikologija@hzjz.hr (Croatia) +35722405611; cy-chemregistry@dli.mlsi.gov.cy (Cyprus) +420267082257; biocidy@mzcr.cz (Czech Republic) +45 72 54 40 00; mst@mst.dk (Denmark) +372 794 3500; clp@terviseamet.ee, info@terviseamet.ee (Estonia) +358 5052 000; kirjaamo@tukes.fi (Finland) + 33 3 83 85 21 92; bnpc@chru-nancy.fr (France) +49-30-18412-0; bfr@bfr.bund.de (Germany) +302106479250; +302106479450; devxp.gcs@aade.gr, environment.gcs@aade.gr (Greece) +36 (1) 476 1135; clp.ca@nnk.gov.hu (Hungary) +354 543 22 22; eitur@landspitali.is (Iceland) +353 (1) 809 2166 / +353 (1) 809 2566; chemicalsinfo@beaumont.ie (Ireland) +390649906140; inscweb@iss.it (Italy) +371 67032600; lvgmc@lvgmc.lv (Latvia) +370 70662008; aaa@aaa.am.lt (Lithuania) +320 22649636; +352 24785551; info@poisoncentre.be; direction-sante@ms.etat.lu (Luxembourg) +356 2395 2000; info@mccaa.org.mt (Malta) +31 88 75 585 61; productnotificatie@umcutrecht.nl (The Netherlands) +4573580500; produktregisteret@miljodir.no / +47 21 07 70 00; folkehelseinstituttet@fhi.no (Norway) +48 42 2538 400; biuro@chemikalia.gov.pl (Poland) +351 800 250 250; ciav.tox@inem.pt (Portugal) +40213183606; infotox@insp.gov.ro (Romania) +7 495 621 6885; +7 495 628 1687; rtiac@mail.ru; rtiac2003@yahoo.com (Russia) +421 2 5465 2307; ntic@ntic.sk (Slovakia) + 386 1 522 1293; gp.ukc@kclj.si (Slovenia) +34 917689800; intcf.doc@justicia.es (Spain) +46104566750; giftinformation@gic.se (Sweden) +44 121 507 4123; allistervale@npis.org, sallybradberry@npis.org (UK)
--	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Urgence Crevaison

Mentions de mise en garde	<p>P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102 Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
----------------------------------	--

UFI: 6GN5-E0FQ-T002-GE7G

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

BUTANE		10-30%
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32-XXXX
Classification		
Gaz Infl. 1A - H220 Press. Gas		
PROPANE		10-30%
Numéro CAS: 74-98-6	Numéro CE: 200-827-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21-XXXX
Classification		
Gaz Infl. 1A - H220		
ISOBUTANE		10-30%
Numéro CAS: 75-28-5	Numéro CE: 200-857-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485395-27-XXXX
Classification		
Gaz Infl. 1A - H220 Press. Gas		
PROPYLENE GLYCOL		5-10%
Numéro CAS: 57-55-6	Numéro CE: 200-338-0	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456809-23-XXXX
Classification		
Non Classé		

Urgence Crevaision

Ammonium dodecyl sulfate	<1%
Numéro CAS: 90583-12-3	Numéro CE: 292-210-6
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Dam. 1 - H318	
METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE	
Numéro CAS: 55965-84-9	Numéro CE: 220-239-6
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1
Classification	
Acute Tox. 3 - H301	
Acute Tox. 3 - H311	
Acute Tox. 3 - H331	
Skin Corr. 1B - H314	
Eye Dam. 1 - H318	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 1 - H410	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Garder la personne touchée éloignée de la chaleur, des étincelles et des flammes. Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Non pertinent.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Si du liquide est entré en contact avec les yeux, procéder comme suit. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.
Inhalation	Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.
Contact cutané	Peut être légèrement irritant pour la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Urgence Crevaison

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Risque d'explosion à la chaleur. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F.

Classe de stockage Stockage de gaz comprimé inflammable. Distributeurs aérosol et briquets

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Urgence Crevaison

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

PROPYLENE GLYCOL (CAS: 57-55-6)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 168 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m ³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m ³ Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 10 mg/m ³
PNEC	eau douce; 260 mg/l rejet intermittent; 183 (freshwater) mg/l eau de mer; 26 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 20000 mg/l Sédiments (eau douce); 572 mg / kg poids sec de sédiments Sédiments (eau de mer); 57.2 mg / kg poids sec de sédiments Sol; 50 mg / kg de poids sec de sol

Ammonium dodecyl sulfate (CAS: 90583-12-3)

Commentaires sur les composants	DNELs and PNECs are provided on a read-across substance.
DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 285 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4060 mg/kg/jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 85 mg/m ³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 2440 mg/kg/jour Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 24 mg/kg/jour Hazard for Eyes. Workers: Medium hazard for eyes (no threshold derived). General Population: Medium hazard for eyes (no threshold derived).
PNEC	eau douce; 0.102 mg/l eau de mer; 0.01 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 1.35 mg/l Sédiments (eau douce); 3.58 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.36 mg/kg Sol; 0.654 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial.

Urgence Crevaison

Protection des mains	Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.
Mesures d'hygiène	Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide opaque.
Couleur	Blanc.
Odeur	Légère.
pH	pH (solution concentrée): 9.5
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 4.8 % Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 9.5 %
Densité relative	1.005 @ 20°C
Solubilité(s)	Légèrement soluble dans l'eau. Insoluble dans les solvants organiques.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Non applicable.
---	-----------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants. Bases fortes. Acides forts minéraux.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
-------------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Urgence Crevaison

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Urgence Crevaison

Inhalation	Un usage étendu du produit dans des zones ayant une ventilation insuffisante peut entraîner l'accumulation de vapeurs à des concentrations dangereuses. Peut provoquer une irritation des yeux et du système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.
Contact cutané	Peut être légèrement irritant pour la peau. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.
Contact oculaire	Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

Informations toxicologiques sur les composants

BUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 5 000,0 mg/kg)

Espèces Rat

PROPANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 5 000,0 mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

ISOBUTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 5 000,0 mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 5 000,0

PROPYLENE GLYCOL

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 22000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ >2000 mg/kg, Cutanée, Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) LC50 41 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Urgence Crevaison

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Etude sur deux générations - NOAEL 10100 mg/kg bw/day, Orale, Souris F1, F2

Toxicité pour la reproduction - développement - NOAEL: 10400 mg/kg bw/day, Orale, Souris

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Ammonium dodecyl sulfate

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ >= 500 - <= 2000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 2000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Pas d'information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Urgence Crevaison

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Négatif.

Essais de génotoxicité - in vivo Négatif.

Cancérogénicité

Cancérogénicité LOAEL > 1125 mg/kg/jour, Orale, Rat NOAEL 1125 mg/kg/jour, Orale, Rat Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux. Information du dossier REACH. Données de références croisées.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Etude sur deux générations - NOAEL > 300 mg/kg/jour, Orale, Rat F1 Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité maternelle:, Foetotoxicité:, Tératogénicité: - NOAEL: > 600 mg/kg/jour, Orale, Lapin Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 100,0

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 300,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l) 0,5

Urgence Crevaision

Écotoxicité

On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

PROPYLENE GLYCOL

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 40613 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 18340 mg/l, Invertébrés d'eau douce, Ceriodaphnia dubia CE ₅₀ , 48 heures: 18800 mg/l, Invertébrés d'eau de mer, Americamysis bahia
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 96 heures: 19000 mg/l, Algues d'eau douce, Pseudokirchneriella subcapitata CE ₅₀ , 96 heures: 19100 mg/l, Algues d'eau de mer, Skeletonema costatum
Toxicité aiguë - microorganismes	NOEC, 18 heures: > 20000 mg/l, Pseudomonas putida

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	ChV, 30 jours: 2500 mg/l, QSAR
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	EC10, LC10, NOEC, 7 jours: 13020 mg/l, Ceriodaphnia dubia

Ammonium dodecyl sulfate

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson	CL ₅₀ , 96 heures: 3.6 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 4.7 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 72 heures: 11 mg/l, Desmodemus subspicatus NOEC, 72 heures: 3 mg/l, Desmodemus subspicatus
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 3 heures: 135 mg/l, Boues activées

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, 42 jours: >= 1.357 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 7 jours: 0.508 mg/l, Ceriodaphnia dubia, QSAR

METHYLCHLOROISOTHIAZOLINONE, METHYLISOTHIAZOLINONE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀	0.1 < C(E)L ₅₀ ≤ 1
Facteur M (aigu)	1

toxicité aquatique chronique

Urgence Crevaison

Facteur M (chronique) 1

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

Informations écologiques sur les composants

PROPYLENE GLYCOL

Persistance et dégradabilité Rapidement dégradable 81-97% 28 jours

Ammonium dodecyl sulfate

Persistance et dégradabilité Rapidement dégradable

Stabilité (hydrolyse) Aucune information requise.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit n'est pas bioaccumulable.

Informations écologiques sur les composants

PROPYLENE GLYCOL

Coefficient de partage log Pow: -1.07

Ammonium dodecyl sulfate

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage log Pow: 0.8

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau. Le produit durcit en une substance solide, immobile.

Informations écologiques sur les composants

PROPYLENE GLYCOL

Coefficient d'adsorption/désorption Faible potentiel d'adsorption attendu.

Ammonium dodecyl sulfate

Coefficient d'adsorption/désorption Eau et sédiments - Log Koc: 2.5 - 3.19 @ 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

PROPYLENE GLYCOL

Urgence Crevaion

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

Ammonium dodecyl sulfate

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Se référer à la Liste des Matières Dangereuses pour toute information sur des dispositions spéciales 190, 327, 344, 625.

Indications de transport routier 5F

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1
Classe ADN	2.1

Etiquettes de transport



Urgence Crevaison

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE	Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015. Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.
-----------------------	---

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV)	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
---	--

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII)	Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.
---	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Urgence Crevaison

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

GHS: Système général harmonisé.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.

UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Aerosol 1 - H222, H229: Méthode par le calcul.

Publié par

Regulatory Specialist

Date de révision

22/03/2021

Révision

32

Remplace la date

29/11/2019

Numéro de FDS

12866

Urgence Crevaison

Mentions de danger dans leur intégralité	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H331 Toxique par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.